

Bulletin communal



L'édito du maire

En ce début d'année, l'édition de notre bulletin communal nous permet de relater les éléments marquants de l'année écoulée et les perspectives pour les mois à venir.

On nous parle d'aménagement du territoire et cependant l'administration de La Poste ferme ses petits bureaux. Malgré de nombreuses négociations, Mr Le Boucher, délégué relation territorial de la poste, nous annonce la fermeture du bureau de Pont-Melvez pour le 1^{er} mars 2010. La continuité des services sera assurée dans les locaux de la mairie.

Il est important que notre commune conserve son identité en maintenant une vie locale et des services indispensables proches de chez nous. C'est dans cet esprit que nous avons œuvré pour l'élaboration d'un commerce « bar, multiservices », lieu de rencontre et de lien social. A ce jour, le projet est défini puisque le permis de construire a été validé. Ce sera le dossier principal pour 2010.

Lors du précédent bulletin, nous vous informions de la réalisation d'un document d'urbanisme. Ce dernier a débuté au mois de juillet en partenariat avec l'agence D2L Betali et les services de la DDEA. Le rapport de présentation a été établi et les diagnostics sont en cours. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de son évolution.

L'année 2009 a été morose pour le contexte économique et spécialement pour l'agriculture. Nous habitons un territoire rural aussi, nous comprenons le désarroi des agriculteurs et leur témoignons notre solidarité.

Espérant une meilleure conjoncture pour l'année 2010, le conseil municipal et moi-même avons le plaisir de vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Bar . Multiservices

Les locaux occupés par les services de la poste vont être réaménagés en un commerce multiservices : bar, restaurant, relais postal, petite épicerie, salle de jeux, journaux, dépôt de gaz et logement locatif. Le but de ce projet est de créer un commerce complémentaire à la boulangerie et d'apporter une dynamique sur la place de la mairie. L'identité architecturale du bâtiment sera conservée tout en étant revalorisée. Le rez de chaussée sera prolongé vers les allées de boules par une extension avec une toiture terrasse. Le permis de construire a été accordé et l'élaboration du descriptif, par l'architecte, est actuellement en cours afin de lancer les appels d'offres. L'estimation du projet s'élève pour la partie bar/ multiservices à environ 288 900€ et pour la partie locative à 120 000€. Les subventions octroyées sont les suivantes :

- .communauté de communes : 10 000€
- .dotation général de l'état : 43 200€
- .conseil général : la subvention sera accordée dans le cadre du contrat de territoire.
- . région : subvention via le pays de Guingamp.

Le montant de la subvention versée par la région au titre de l'Eco Faur sera connu au mois de février. Une réunion d'information sur le projet sera mise en place début d'année 2010.

La poste

Nous vous l'avons annoncé dans l'édito du maire, La Poste ferme le bureau de Pont-Melvez le 1^{er} mars 2010. Les raisons sont très simples : un manque de fréquentation avec des charges de personnel trop importantes. Le bureau était ouvert au public de 10h à 12h.

Aussi, à partir du mois de mars ou d'avril 2010, afin que les services postaux soient maintenus, la municipalité a pris la décision d'ouvrir une agence postale communale dans les locaux de la mairie, avec des horaires d'ouverture mieux adaptés à la population.

Vous y retrouverez tous les services auxquels vous avez l'habitude :

- Ventes de produits pour le courrier : timbres, envoi de recommandés.
- Ventes de produits colis.
- Opérations financières de base : retraits.
- Dépôt de courrier et retrait des instances (courrier et colis).

La personne qui s'occupera du bureau sera formée pour ce travail, elle sera soumise à la confidentialité et en aucun cas, ne pourra avoir accès au solde de vos comptes.

Le personnel

Pierrick Mahé



Originaire de Belle-Île-en Terre, il a secondé Loïc Le Bon pour les travaux de maçonnerie du 21 septembre au 30 novembre. Ici, ils ont refait les joints du muret qui se trouve près de la mairie.

Hélène Le Flohic



Hélène a remplacé Loïc Le Bon du 10 au 26 août. Elle a effectué des travaux d'entretiens.

Sylvie Steunou



Après avoir effectué un remplacement, Sylvie a été nommée stagiaire adjoint administratif de 1^{ère} classe. Elle est originaire de Lanrivain où elle habite et a deux enfants.

La voirie

Programme de voirie 2009 :

Pour réaliser le programme de voirie 2009, un groupement de commande d'enrobés a été réalisé par le biais de la communauté des communes dans le but de réduire la facture. Aucun emprunt n'a été réalisé pour l'ensemble des travaux ci-dessous.

Programme initial : pour un montant de 91 128,41€ TTC

- Kerambuan, enrobé de la départementale 787 à la limite de Plougonver.
+desserte intérieure du village.
- Voie d'accès au village de moulin neuf.
- Goasquer, enrobé de l'entrée du village à la départementale 787.
- VC n°6 à la route de Goasquer.

Programme supplémentaire : pour un montant de 112 563,90€ TTC

- Goasquer, haut du village, village.
- De Kernabat à Goasquer.
- Enrobé aux accès des salles de Christ et de Coat- Guégan.
- De pen -suler à Coat- Guégan.
- Voie communale de Bel Air à la commanderie.

Travaux d'entretiens : Arasement de bordures des voies communales par les employés communaux

Passage de l'épaveuse et curage confiés aux services de la communauté de communes

Liste des Artisans -Commerçants et Micro-Entreprises

-Boulangerie Pâtisserie	Pellion Véronique	Le Bourg
-Boucher de campagne	Philippe Nicolas	Goascaër
-Production bio légumes et fleurs	Jourdain Gwendoline	Kerangoff
-Pépinière	Bernard Yves	La Gare
-Couvreur	Michel Pierre	Hent-Dour-Borne
-Couvreur	Auffret Dominique	Les Quatre Vent
-Chauffage Electricité Assainissement	Le Vincent Gérard	Le Bourg
-Carrossier	Stéphan Serge	Les Quatre Vents
-Garagiste	Le Maître Yann	La Gare
-Sablage	Kessler Guy	Le Bourg
-Fabrication de peinture Arvon 2000	Léonzio Jérôme	Les Quatre Vents
-Service informatique	Mary Benoît	Kermorvan
-Travaux publics	DTPE Armor	Kerancoat
-Couturière	Grey Christine	Bel Air
-Coiffeuse à domicile, styliste visagiste	Aud Coiff	Keranquitton
-Infirmière libérale	Hakmi Béatrice	Langoasquel
-Photographe	Frech Sonia	Goascër

A découvrir ou redécouvrir nos accueils :

Chambre d'hôtes :	Mr et Mme Eyre	La Gare
La Demeure de la Vendémère	Mr et Mme Maître	Kerambuan
Gîtes de France :	Mr et Mme Queffeuou	Kermin
Ferme pédagogique :	Croisier Philippe	Guerduel

Séances de conseil

Séance du 27 février 2009

Filet « pare-ballons » au terrain de foot :

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Le Droumaguet pour la pose de ce filet au terrain des sports pour un coût de 7 807.44 euros ttc.

Contrat annuel « chenil service » :

Reconduction du contrat pour un montant de 1136.41 euros ttc.

Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées :

Avis favorable du conseil au PDIPR, et acceptation de l'inscription à ce plan des chemins ruraux concernés.

Installation classée pour la protection de l'environnement.

Dossier de la SCEA de Lein-Devet de Bourbriac.

Avis favorable du conseil à la demande d'autorisation de restructuration.

Installation classée pour la protection de l'environnement.

Dossier de Mr Prigent de Plougouver.

Avis favorable du conseil à la demande d'autorisation de restructuration.

Achat de brochures « Bien Vivre Ensemble ».

Approbation du conseil d'offrir cette brochure à l'ensemble des élèves de l'école primaire de la commune (50 exemplaires).

Participation financière pour la course cycliste sur le territoire communautaire.

Avis favorable pour la demande de participation financière à hauteur de 200 euros.

Participation 2009 à la garde itinérante de nuit organisée par le comité de services aux personnes :

Avis favorable pour la participation financière de la commune au service de garde itinérante de nuit pour un montant de 225 € pour l'année 2009.

Avancement du projet « multiservices » :

Avis favorable du conseil pour la poursuite du projet.

Vote des subventions, à hauteur de 5128 euros.

Séance du 06 Avril 2009

Approbation du compte de gestion 2008

Approbation du Compte Administratif 2008

Approbation du Budget Primitif 2009

Adoption des taux des 4 taxes directes locales :

Les taux pour 2009 sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation 8,77 % ; Taxe foncière (bâti) 14,69 % ;

Taxe foncière (non bâti): 55,84 % ; Taxe professionnelle : 11,07 %

Demande de subvention du collègue Jules Ferry de Bourbriac :

3 enfants de la commune pour un séjour en Allemagne, 6 pour le séjour pédagogique au Futuroscope et 1 élève pour le séjour en Espagne.

Avis favorable pour attribuer une subvention de 38 € par enfant scolarisé participant au séjour.

Budget Previsionnel 2009		Section de Fonctionnement	
Depenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractères général	120 310.00	Produits des services	3235.00
Charges de personnel	199 390.00	Impôts et taxes	346 039.00
Atténuation de produits	2000.00	Dotations et Participations	222 658.00
Autres charges de gest° courante	66 216.79	Autres produits gest° courante	32 000.00
Charges financière	23 937.00		
Virement sect° investissement	167 618.88		
Opération d'ordre entre section	24 459.33		
Total Depenses	603 932.00	Total Recettes	603 932.00
Budget Previsionnel 2009		Section d'Investissement	
Depenses	Montant	Recettes	Montant
Immo incorporelles	20 380.00	Subvention d'investissement	81 852.00
immo en cours	807 430.54	Emprunts et dettes	254 080.57
Remboursement d'emprunts	35 926.00	Dotations fonds divers réserves	307 826.93
Restes à réaliser	64 509.46	Emprunts et dettes assimilées	800.00
		Virement sect° de fonctionnement	167 618.88
		opération d'ordre entre sectoin	24 459.33
		Resultat reporté R001	91 608.29
Total Depenses	928 246.00	Total Recettes	928 246.00

Séance du 29 mai 2009

Installation classée pour la protection de l'environnement. Dossier de l'EARL de Garzonval de Plougover.
Avis favorable du conseil à la demande d'autorisation de restructuration.

Désignation correspondant défense :

Dans le cadre de la reconstitution d'un réseau de correspondants défense, le Ministre de la Défense a demandé que chaque commune désigne un élu dont la vocation sera de développer le lien Armée-Nation. Mr Diridollou René se porte volontaire.

Achat d'un tracteur tondeuse :

Le conseil municipal retient le modèle proposé par l'entreprise Alexandre, de marque Iséki d'un montant de 13 993.20 euros ttc.

Ecole numérique rurale :

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'Etat a décidé de consacrer 50 millions d'euros à l'équipement numérique des écoles rurales. L'école publique de Pont-Melvez à déposé sa candidature auprès de l'Inspection Académique.

Ravalement de la salle polyvalente :

Approbation des travaux et prévision d'une enveloppe de 7 000 euros.

Programme de voirie 2009 : ouverture des plis :

Monsieur le Maire informe les Conseillers de l'ouverture des plis concernant le programme de voirie 2009. Le résultat pour la commune de PONT-MELVEZ est le suivant : 81 827.93 € pour la tranche ferme, 9 634.38 € pour la tranche conditionnelle. Le montant budgétisé au chapitre d'opération d'équipement n° 12, intitulé « travaux de voirie » ne sera pas entièrement utilisé, aussi un second programme de voirie pourrait être envisagé pour l'année 2009 : approbation du conseil.

Vitrification de la salle polyvalente :

Le conseil décide de retenir l'entreprise AZ Parquet pour un montant de 2510,07€ TTC.

Séance du 03 juillet 2009

Offre de marché pour le programme de voirie 2009 :

Accord du conseil d'accorder le marché de voirie 2009 à l'entreprise « Hélyary » pour la réfection de la VC de Kerambuan, Moulin Neuf, Goascaër et Christ. Approbation pour un programme de voirie supplémentaire : Pen suler à Coat-Guégan ; Christ (aménagement près de la salle) ; Coat-Guégan (aménagement près de la salle) ; Route de Bel-Air au passage à niveau de la Commanderie.

Choix du bureau d'étude pour l'élaboration de la carte communale :

Lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2008, il a été décidé de retenir la carte communale comme document d'urbanisme. Le conseil municipal décide de retenir le bureau d'études « D2L Bétali ».

Demande de subvention de la Maison familiale de la forêt et de l'environnement :

Avis favorable.

Eclairage du terrain des sports : avis favorable.

Séance du 04 août 2009

Demande de participation financière du S.A.M.A.D. :

Accord du conseil pour la prise en charge de la contribution d'un montant de 563.41 euros pour le portage de repas.

Devis d'un bureau d'études pour le dossier « éco-faur » du projet du bar-multiservices :

Le conseil décide de retenir le bureau d'études B3E (bureau d'études thermique) pour un montant de 950 euros.

Projet multiservices « bar-restaurant » et d'un logement :

La demande de permis de construire a été déposée. Le conseil donne son accord afin que la commune entreprenne les demandes de subvention relatives à ce dossier.

Choix du mode d'assainissement :

Suite aux différentes visites de systèmes d'assainissement collectif effectuées à Moustéru, Maël-Pestivien, Kerpert et Plésidy, Monsieur le Maire propose que l'option d'un assainissement collectif soit retenue pour le bourg, le lotissement actuel et le futur lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retarde sa prise de décision. Il souhaite obtenir d'autres informations avant de se prononcer et souhaite avoir un diagnostic ou état des lieux des habitations du bourg, qui sera diligentié par le SPANC.

Réparation des seuils de la salle polyvalente :

Le conseil décide de retenir l'entreprise Arnaud Guillerm de Bourbriac : coût total 1 594.89 euros ttc.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe :

Le conseil municipal approuve 11 voix pour, 1 abstention, 1 contre, la création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et décide la modification du tableau des effectifs.

Travaux dans la réserve de la salle polyvalente :

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Yvon OMNES Menuiserie pour la rénovation de cette réserve pour un coût global de 8 301.44 euros ttc.

Extension du réseau électrique à Keranquitton :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Electricité parvenu en Mairie. Il fait part du chiffrage des travaux d'extension des réseaux électriques pour un terrain situé au lieu-dit Keranquitton, suite à une demande de permis de construire accordée. Il est stipulé dans ce courrier que, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme, la somme chiffrée sera demandée à la commune laquelle peut demander qu'elle soit répercutée en tout ou partie au bénéficiaire. Monsieur le Maire souligne que le SDE n'effectuera les travaux qu'après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, dans un premier temps, décide que la commune règlera la facture relative aux travaux effectués, au SDE, permettant ainsi le branchement électrique pour cette nouvelle construction; dans un second temps, décide que la participation du bénéficiaire sera déterminée lors du prochain Conseil Municipal. Il entend pendant ce laps de temps, recueillir des informations complémentaires nécessaires à une prise de position pour cette extension électrique et celles à venir.

Séance du 05 octobre 2009

Achat d'un photocopieur :

Achat d'un photocopieur de marque Toshiba pour un montant total de 4401.28 € TTC.

Programme complémentaire de voirie 2009 :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'ouverture des plis concernant le second programme de voirie 2009. Le résultat est le suivant :

HELARY : Tranche ferme : 99 273.26 € TTC, Tr. conditionnelle : 18 883.76 € TTC

Tableau des effectifs de la commune :

Vu la création du poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe au 1er septembre 2009 suivant délibération du 04 août 2009, Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, rendu le 24 septembre 2009 concernant la suppression du poste de secrétaire de mairie,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la réactualisation du tableau des effectifs de la commune. Il se présente comme suit :

- 1 Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	Temps complet
- 3 Adjoints technique de 2 ^{ème} classe	Temps complet
- 1 Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (31h/sem)
- 1 Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (17h23/sem)

Extension de réseau d'eau et d'électricité :

Dans un souci d'esthétisme environnemental, Monsieur le Maire préconise l'effacement de réseau électrique aérien au profit du souterrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la collectivité prendra à sa charge une partie des frais occasionnés pour ces travaux d'extension. Cette mesure concernera uniquement les constructions neuves à usage d'habitation. De ce fait, les rénovations de bâtiments anciens sont exclues du champ d'application de cette mesure. La participation financière représentera 25 % du montant de ces frais TTC, plafonnée à 1000 €.

Désignation de membres à la commission consultative communale pour le recensement de l'agriculture (2010) :

- de septembre 2009 à janvier 2010, l'opération Source consistera à valider en Mairie la liste des exploitations agricoles,
- de septembre 2010 à mars 2011, le recensement agricole s'effectuera à proprement dit.

Dans un premier temps, il est demandé aux collectivités locales d'établir une commission consultative communale et d'en désigner les membres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Mrs François LOZAC'H et Rémy CHAMBRY, exploitants agricoles, membres de cette commission.

Mise en place d'un contrat groupe assurance par le centre de gestion des Côtes d'Armor :

Le conseil municipal décide de donner mandat au maire, pour demander au Centre de Gestion des Côtes d'Armor de souscrire un nouveau contrat groupe d'assurances à compter du 1^{ER} janvier 2011 pour couvrir l'ensemble des risques statutaires du personnel. Ce contrat devra être souscrit sous le régime de la capitalisation. Précise que la collectivité délibérera à nouveau pour adhérer si les conditions proposées sont satisfaisantes.

Modification statuaire de la CDC : proposition de transfert de compétences de l'office de tourisme à la communauté des communes:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Bourbriac un courrier en date du 17 septembre 2009 par lequel il l'informe, qu'après avoir étudié les différentes options d'intégration des activités touristiques au sein de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire, par délibération n° 24-2009 du 28 mai 2009, propose le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2010, à la CDC de Bourbriac des compétences de l'Office de Tourisme, en particulier la communication et la promotion touristiques du territoire communautaire ainsi que l'accueil et l'information des touristes et visiteurs. Cette proposition intervient suite à différents échanges et après accord des principaux responsables de l'Office de Tourisme.

Dans cette perspective, il est demandé aux Conseils Municipaux des Communes adhérentes de se prononcer sur l'extension des compétences de la CDC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de PONT-MELVEZ, à l'unanimité :

1. Donne son accord quant au transfert à la Communauté de Communes de Bourbriac, à compter du 1^{er} janvier 2010, des compétences communales se rapportant précédemment à l'Office de Tourisme associatif de Bourbriac,
2. Valide en conséquence la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes de Bourbriac comme suit :

I – compétences obligatoires

2^{ème} groupe : Actions de développement économique

Développement et promotion touristiques :

- *Actions de promotion et de communication touristiques,*
- *Accueil et information des visiteurs,*
- *Animation touristique, culturelle ou festive du territoire,*
- *Contribution à la défense et à la mise en valeur des richesses naturelles et patrimoniales,*
- *Appui au Pays touristique « Terre d'Armor » et coordination des actions conjointes à la Communauté de communes, au Pays touristique et aux autres acteurs de la filière,*
- *Relations avec les instances départementales et régionales en charge du tourisme.*

3. En conséquence, propose l'annulation du texte antérieur des statuts : « *Appui au Pays Touristique Terre d'Armor et à l'Office de Tourisme de Bourbriac pour le développement de l'activité touristique* ».
4. Mandate le Maire pour en informer les instances concernées et notamment le Président de la Communauté de Communes ainsi que pour établir et signer tous les documents s'y rapportant.

Séance du 14 décembre

Devis de réparation du tractopelle :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tractopelle de la commune a été contrôlé par l'APAVE et il en résulte qu'un ensemble de réparations doivent être effectuées pour répondre aux règles de sécurité, le montant total du devis s'élève à 7705.06 € TTC. Le Conseil Municipal décide de la remise en état du tractopelle.

Demande de financement du RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté):

Le RASED demande une participation financière de l'ordre de 1 € par enfant scolarisé. Accord du conseil.

Attribution de l'indemnité de percepteur :

Le Conseil Municipal accorde une indemnité de 355,94 € pour l'année 2009 à Mr Delval.

Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau du syndicat de Kerauffredou :

Lecture du rapport annuel, par Mr Le Maire, sur la qualité et le prix de l'eau 2008 adopté par le Syndicat d'Alimentation en eau potable.

Acceptation de fonds de concours attribué par la communauté des communes de Bourbriac dans le cadre « aménagement d'un multiservices, bar-restaurant et d'un logement » :

Dans le cadre du programme « Aménagement d'un multiservices, bar-restaurant et d'un logement », la Communauté de Communes de Bourbriac a décidé l'attribution d'un fonds de concours de 10 000 € à la Commune de Pont-Melvez.

Recensement de la population en 2010 :

Le recensement de la population doit être effectué entre le 21 janvier et le 20 février 2010. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le montant total de la dotation (1575€) sera partagé entre les deux agents recenseurs et une indemnité de 200 € sera accordée à chaque agent recenseur pour couvrir ses frais de déplacement. Monsieur le Maire est chargé d'assurer la nomination des agents recenseurs et du coordonnateur communal.

Convention d'ouverture au public d'un itinéraire de randonnée:

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent, à l'unanimité, qu'une convention entre le propriétaire (Mr CROIZIER) et la Commune soit établie.

Demande de subvention du collège Jules Ferry pour 4 élèves:

Le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer une subvention de 38 € par élève.

Devis de peinture pour la réserve communale:

L'entreprise GUENEGOU de Callac a fait parvenir un devis de peinture d'un montant de 1557.19 € TTC pour ce local. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de laisser ces travaux à la charge des employés communaux.

Devis de taille de haies au terrain de football:

Le terrain de football communal est bordé d'une haie qui régulièrement doit être taillée. La dernière taille effectuée remonte à fin 2007. Monsieur le Maire annonce qu'il a pris contact avec la société « SAVEAN et Fils » de Penvenan. Le devis est d'un montant de 9245.08 € TTC.

Le conseil accepte le devis mais demande un devis complémentaire pour l'abattage de la haie entre le lotissement et le terrain des sports. Une nouvelle haie sera plantée suite à l'abattage.

Les réalisations

Achat d'un tracteur tondeuse



(Michel Tanguy)

L'entretien de la surface enherbée, supérieure à 2Ha, se faisait auparavant avec une tondeuse et le gyrobroyeur tracté par le tracteur kubota. Cela nécessitait du temps et l'herbe du terrain de foot n'était pas ramassée laissant une couche d'humus importante. Cette acquisition permet de travailler plus vite, de tondre par temps de pluie, la fauche est complètement ramassée. La petite tondeuse a été conservée pour les endroits moins accessibles. Le tracteur a été acheté aux établissements Alexandre de Plouisy pour un montant de 11 600€ HT.

Jardinières au cimetière

Vous avez pu constater que le mur du cimetière est fleuri depuis cet été. 13 jardinières ont été posées en début d'été. Nous souhaitons les garnir de fleurs de saisons tout au long de l'année.



(Les chrysanthèmes ont remplacé le fleurissement de l'été)

Réaménagement de la réserve

Ce local sert de réserve pour la cantine et de rangement pour les associations. Afin d'y apporter un maximum d'hygiène, la pièce a été carrelée, isolée, un escalier escamotable posé pour accéder au grenier. Des placards seront mis à disposition pour les associations. Les joints intérieurs et extérieurs ont été refaits. Une grande partie de ces travaux a été effectuée par les employés communaux, la menuiserie a été confiée à l'entreprise Yvon Omnès. La fin des travaux est prévue pour fin janvier.

Achat d'un photocopieur

Le photocopieur avait été acheté en 2003, et des réparations importantes étaient à prévoir. Le conseil a voté pour son renouvellement, et a choisi un modèle faisant couleur et scanner.

Ravalement et vitrification du parquet de la salle polyvalente

La société Guénégo a procédé au ravalement de la salle polyvalente au mois de juin. La facture est de 6 173,15€TTC.

La société AZ parquet de Callac a vitrifié le sol de la salle polyvalente pour un montant de 2510,07€TTC.



Le fleurissement

(Photo encadrée : Chez Mr et Mme Le Bon Jean, Christ)

Le concours communal s'est déroulé le jeudi 2 juillet, voici le classement :

1^{ère} catégorie (maison avec jardin fleuri visible de la rue, surface < 1000m²) : Perrot Denise, La Gare ;

1^{ère} catégorie bis (maison avec jardin fleuri visible de la rue, surface < 500m²) : Le Bon Hélène, 1 Christ.

1^{ère} catégorie bis (maison avec jardin fleuri non visible de la rue, surface < 500m²) : Bullock Sue, 10 Bellevue.

2^{ème} catégorie (parc et/ou grand jardin privés visible de la rue ou ouvert au public, surface > 1000m²) : aequo Séger Arlette, kerambuan et Le Clec'h Anna, La Gare.

3^{ème} catégorie (façade fleurie visible de la rue) : Thoraval Joëlle, Kerancoat.

3^{ème} catégorie bis (cour intérieure visible de la rue) : Lear Suzanne, 28 rue de la poste.

9^{ème} catégorie (potagers visible ou non de la rue) : Bullock Mervyn, 10 Bellevue.

La remise des prix a eu lieu le dimanche 30 Août. Le jury a remercié les lauréats pour leur participation à ce concours et les a félicité pour leur remarquable travail.



Potager de Mr et Mme Bullock Mervyn



Façade chez Mr et Mme Séger Jean



Allée chez Mr et Mme Perrot Robert



Aménagement chez Mme Le Clec'h Anna

En récompense, la municipalité a offert une sortie le dimanche 27 septembre au domaine de la Roche-Jagu. Au programme de la journée visite guidée du château et repas, puis l'après-midi, chacun des membres a parcouru le domaine en fonction de ses envies.

Moments sportifs forts sur la commune

Le trail



Départ des coureurs



le chien d'assistance à la vie des handicapés



Plateau des 8kms féminin

Le 1^{er} février l'association AOTH (orientation tout handicap) a réédité pour la seconde fois un trail. Cette épreuve sportive est un moment fort pour l'association, tant au niveau de la préparation que de l'organisation. Deux circuits étaient proposés : un circuit de 15kms et un autre de 8kms. Malgré un froid glacial, 240 coureurs se sont engagés sur les 2 distances.

Tous les participants ont souligné la qualité des circuits bien que difficiles techniquement, ainsi que la qualité de l'organisation. Ce rassemblement, est aussi un moment de partage car l'épreuve ne peut se faire sans l'aide des bénévoles qui assurent la sécurité, le ravitaillement des coureurs, les engagements, la préparation des circuits. Les bénéfices servent à venir en aide aux handicapés. L'association a fait un don à handi'chiens, en 2007 et à handisports Saint-Brieuc en 2009 pour l'achat de matériel spécifique à la pratique sportive.

Marche organisée par la communauté de communes



La communauté de communes organise régulièrement des marches sur les différentes communes de son territoire. L'objectif de ces rendez vous est de faire découvrir le territoire communautaire. Le 8 février, 50 marcheurs se sont rassemblés devant la mairie pour un parcours d'environ 2h30.

La course cycliste du pays de Bourbriac

Animé tout le territoire communautaire est l'objectif de la commission animation du territoire de la communauté de communes. L'organisation d'une course cycliste était un moyen de visiter l'ensemble du territoire et de renouer avec le cyclisme. Le vélo club du pays de Guingamp a guidé la commission dans les démarches et l'organisation. Deux courses ont ainsi été proposées : une course en ligne de 106kms au total (72kms +12 tours de l'ancien circuit de Bourbriac) pour des coureurs de 2^{ème}, 3^{ème} catégories et des juniors ; et pendant ce temps de la course en boucle, une course d'attente réservée aux cadets sur le circuit de Bourbriac.



Après Leign ar Pent



Passage du peloton au Gollot

Les associations de la commune

Association Aide et Orientation Tout Handicap (AOTH) du pays de Guingamp :

Objectifs : * guider et orienter vers la MDPH, * rompre l'isolement, * favoriser l'intégration sociale.

Contacts : Mme Thoraval Joëlle, présidente tél 02.96.21.87.07. Mme Le Vincent Annie, secrétaire tél 02.96.21.84.04. trésorier, Mr Pierrick Mercier.

Cotisation : 20€ pour l'année, accès aux différents ateliers, ouvert à tous.

Permanence sur RDV à la mairie de Pont-Melvez le 3^{ème} mardi de chaque mois.

Activités : * atelier informatique le 2^{ème} mardi de chaque mois à la médiathèque de Ploumagoar.

* atelier loisirs créatifs le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi de chaque mois à la salle polyvalente de Pont- Melvez de 14h à 17h.

* Randonnée pédestre et soirée crêpes le 1^{er} samedi d'octobre.

* Trail, course nature, 2 circuits 9 et 16km en février.

Nous remercions chaleureusement tous les nombreux bénévoles et partenaires financiers qui nous soutiennent tout au long de l'année, lors de nos différentes manifestations.

L'entente du Guer :

Le club de foot est une entente entre les communes de Gurunhuel et de Pont-Melvez et compte 32 licenciés qui évoluent en D3 et en D4 sur le secteur de Guingamp. Les matchs se disputent alternativement sur les terrains de foot des deux communes.



Le bureau se compose de :

Présidente, Magalie Bourgès.

Vice président, Jean-Marie Bourgès.

Trésorier, Stéphane Gestin.

Secrétaires, Marjorie Louis et Mickaël Chevance.

Entraîneur, Ken Blatch.

Le club de gym :

Section de l'amicale laïque, les cours de steps se déroulent le lundi de 20h30 à 21h30 et les cours de gym le mardi de 20h30 à 21h30. Le club compte 45 licenciés et les cours sont assurés bénévolement par 2 animatrices. La responsable de section est Annie Le Vincent et la cotisation pour les 2 activités est de 35€ de septembre à juin.



L'amicale des boulistes :

Jeune association regroupant 12 membres. Son bureau se compose de : Cédric Le Meur, président Anthony Bocher, vice-président Justin Corre, trésorier Maxime Corre et David La Page, secrétaires.

Un concours de boules est prévu pour le printemps, un second au 15 août, et en projet un concours départemental.

L'amicale laïque : le principal objectif de l'amicale laïque est de collecter des fonds qui servent exclusivement aux besoins des enfants de l'école à travers les sorties scolaires, les achats de Noël et les spectacles. Ces fonds sont collectés lors des manifestations comme les repas, les ventes et la kermesse.

A Noël, le spectacle a été assuré par les enfants en première partie et en seconde partie par les "Ours du scorff". Les enfants nous ont présenté des chants pour les plus petits et les plus grands, nous ont lu des scénettes qu'ils ont inventés en groupe de trois enfants.



Le club des Jonquilles : Les 70 membres se réunissent le mercredi tous les 15 jours à la salle polyvalente pour partager un bon moment de convivialité. Jeux de boules, de cartes, triomino ou marche sont au programme de l'après-midi. mercredi 20 janvier. La cotisation annuelle est de 15€.

A l'occasion du conseil d'administration, le bureau a été renouvelé. Il se compose de :



Louis Le Graët, président

André Garzuel, 1^{er} vice président et

Jeanine Le Bris, 2nd vice président

Aimé Hervé, François Flohic et GeorgeThépault,
présidents d'honneur

Julien Civi, trésorier et

Jeanine Le Meur, trésorière adjointe

Marie Le Bris, secrétaire et

Frédéric Saucet secrétaire adjoint.

Le comité des fêtes :

Ces principales animations sont les fêtes de Christ et le 14 juillet. Un vide grenier est en projet pour les fêtes de l'Ascension. Les fonds récoltés ont permis la réfection du sol de la salle de Christ. Le bureau se compose de : Nicolas Philippe, président Paul Guégan et Cédric Le Meur, vice-présidents Jean-Noël Bouillennec trésorier adjoint, Magalie Bourghès, trésorière.

Les chasseurs: le bureau se compose de : Eric Le Bon, président Christophe Josse, secrétaire Michel Tanguy, trésorier. L'association offre un repas aux propriétaires en remerciement de la location des terres.

Mutuelle coup dur : elle intervient chez les agriculteurs adhérents en cas de maladie, accident, intempérie. La cotisation est de 10€. Le bureau : Jean-Pierre le Flohic, président et secrétaire Clémens Brouwer, trésorier.

AFN : les premières manifestations de l'association seront un concours de cartes le 6 mars et un concours de boules le 27 mars, ainsi que la célébration du 19 mars. Le bureau se compose de : Julien Civi, président Robert Perrot, Vice-président Jean-Paul Le Bouill, secrétaire-trésorier secrétaire adjoint, Paul Février responsable juridique et social, Louis Le Graët responsable presse, Francis Queffeuilou porte drapeau, Le Bon Jean.



Démarches administratives.

Le RSA, le revenu de solidarité active.

Il a pour but de garantir à toute personne, qu'elle soit en capacité de travailler ou non, de disposer d'un revenu minimum et de voir ses ressources augmenter quand les revenus qu'elle tire de son travail diminuent. Le RSA remplace, le RMI (le revenu minimum d'insertion) et l'API (l'allocation de parent isolé) à partir du 1^{er} juin 2009. Le dispositif RSA repose sur une logique de droits et de devoirs pour permettre l'insertion sociale et professionnelle de l'intéressé.

Ce dispositif s'applique dans les différentes situations comme :

Vous êtes sans emploi : le RSA "socle" remplace le RMI et l'API.

Vous étiez au RMI et vous avez retrouvé un emploi : le RSA complément de revenu vous permet de ne pas gagner moins que lorsque vous étiez au RMI.

Vous travaillez mais votre revenu est insuffisant : si vos revenus sont inférieurs à 1,04 fois moins que le SMIC pour une personne seule vous pouvez percevoir le RSA "complément".

Vous avez moins de 25ans et vous justifiez de deux ans de travail dans les trois dernières années, vous pouvez bénéficier du RSA "jeunes".

Montant du RSA

Le calcul RSA dépend de nombreux paramètres (situation de famille, nombre d'heures travaillées, de la composition de la famille, etc...) et son montant n'est pas toujours simple à évaluer.

Pour vous aider dans vos démarches plusieurs organismes :

Les services de votre département, la caisse d'allocations familiales, la caisse de mutualité sociale, le ccas de votre lieu de résidence peuvent réaliser une simulation en ligne pour connaître votre éligibilité au RSA sur www.caf.fr ou www.msa.fr ou appeler le numéro 3939 (allô service public).

Si vous étiez allocataire du RMI ou de l'API vous n'avez aucune démarche à réaliser.

Informations déchets

La redevance ordures ménagères assure le financement de l'ensemble des coûts de la filière : collecte ordures ménagères, fonctionnement de la déchèterie et éco-points, tri sélectif, traitement de tous les déchets et gestion administrative du service.

A noter : Au niveau du SMITRED de Pluzunet :

- Instauration d'une nouvelle taxe (TGAP, taxe générale sur les activités polluantes).
- Effondrement de la valeur de reprise des matériaux.
- Vente de la chaleur aux serres incertaine.
- Les soutiens éco-emballages en baisse.
- Mise en conformité de l'unité de Pleumeur-Bodou.

➤ Conséquence pour la communauté de communes de Bourbriac :

La répercussion de ces coûts a provoqué une hausse importante de la redevance des ordures ménagères en 2009.

- Augmentation du coût des traitements : + 10% sur le traitement des ordures ménagères.
+9,5% sur le traitement des encombrants.
+ 12% sur le broyage des végétaux.
- Perte sur la vente des matériaux (ferraille, papier...)

A noter :

La TGAP est une taxe qui va augmenter tous les ans en fonction du tonnage des ordures ménagères. **Il est donc important de produire moins de déchets et de favoriser le tri sélectif.** A cet effet, en complément des éco-points, des conteneurs pour vêtements, chaussures, linge de maison sont à votre disposition à la déchetterie de Bourbriac, sur le parking de shopi à Bourbriac, derrière le magasin chez Annie à Moustéru ainsi que dans le bourg de Plésidy.

Etat civil



Maël Verrier, né le 14 Mars,Coat-Guégan.

Angéline Séger, née le 25 mai, Lotissement Communal.

Léa Coatleven, née le 10 juin,Bellevue

Arthur Simon, né le 14 août, Quilliac

Léa Philippe, née le 9 novembre, Goascaër.

Sabrine Le Gall et Fabrice Cariou, le 11 juillet.

Magalie Le Bars et Nicolas Le Lepvrier, le 22 août.

Sylvia Rolland et Pascal Séger, le 26 septembre.



Le Gall Paul.

Magoarou Louis.

Le Cam Marie-Joséphine, née Hamon.

Ropars Julienne, née Le Coz

Le Clec'h Lucien.

Cadiou Annick, née Le Du.

Hervé Marie-Madeleine, née Cadiou.

Hamon Alice, née Le Normand.

Provost Suzanne, née Guilloux.

Quemener Yves.

Magoarou Simone, Née Bonniec.

Le CCAS

Les doyens de la commune :



Françoise Jégou avec son fils Christian et Huguette



Urbain Guégan avec sa fille Michèle

A l'occasion de la nouvelle année, les membres du CCAS ont rendu visite aux doyens et aux personnes de 90ans et plus. Nous avons donc rencontré Urbain Guégan, Françoise Jégou, Arsène Robin, Madeleine Pasquiou, Yves Le Verge, Yvonne Cabon, François Marion, Suzanne Le Flohic et François Le Flohic. La convivialité, le partage, et l'humour sont au rendez-vous de ces rencontres.